

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DGRI 43 Subvention (13.000 euros) à l'association Accords Croisés pour l'organisation du «African Street and International Fashion, Paris capitale internationale de la mode africaine ».

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Accords Croisés dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris.

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7ème commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 13 000 € est attribuée à l'association Accords Croisés (n° SIMPA 187327 – Dossier 2021_04978), dont le siège se situe 28 rue Stephenson - 75018 Paris pour son

projet de défilé « African Street and International Fashion, Paris capitale internationale de la mode africaine » au 360 Paris Music Factory lors de la Fashion Week à l'automne 2021

Article 2 : La dépense correspondante de 13 000 € sera imputée de la façon suivant :

- 6 000 € sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants ;
- 2 000 € au titre de l'insertion à l'emploi sous réserve du vote des crédits correspondants ;
- 5 000 € sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants, au titre des cultures étrangères et de l'intégration sous réserve du vote des crédits correspondants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO